Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260513-02_12_05_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **12 mai** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 7 mai 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, Mme DELANGHE, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BORDEREAU, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER*

***Excusés** : Mme EZ-ZAFIR RICHARD, M. MAUPOINT, Mme CAILLE, Mme AVELINE-BRIGNON et M. COLAS*

***Pouvoirs** : Mme EZ-ZAFIR RICHARD donne pouvoir à M. JUHEL*
M. MAUPOINT donne pouvoir à Mme BETTLER
Mme CAILLE donne pouvoir à Mme SIMON-GRIMONT
Mme AVELINE-BRIGNON donne pouvoir à Mme DELANGHE
M. COLAS donne pouvoir à M.ADAM

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 23*
Le quorum étant atteint – 18 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Stéphanie BOVE est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Subventions aux associations pour l'année 2026

Vu le budget principal et le budget annexe du port de plaisance de la Commune votés le 3 mars 2026,
Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal du 3 avril 2026,
Vu l'avis des membres de la Commission « finances » réunis les 3 et 5 février puis les 16 et 30 avril 2026,

Après une première étude des demandes de subventions aux associations pour l'année 2026, il fut proposé d'accorder une enveloppe totale de 42 000€ lors de la séance de Conseil Municipal le 3 mars dernier.

A noter que cette enveloppe comprend aussi les subventions destinées aux associations sportives intercommunales.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260513-02_12_05_2026-DE

Pour cette année, il fut proposé par les élus de la précédente mandature que l'attribution des subventions aux associations se fasse ultérieurement courant avril ou mai 2026.

Lors des réunions de la commission « finances » des 16 et 30 avril derniers, l'étude des demandes de subventions a été opérée.

Les propositions présentées en séance sont en annexe de cette délibération dans un tableau récapitulatif.
Il a été proposé que le vote des subventions se fasse par bloc thématique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Pour les subventions du bloc « Arts et Culture », Mme DELANGHE et Mme AVELINE-BRIGNON ne prennent pas part au vote (Mme AVELINE-BRIGNON ayant donné pouvoir à Mme DELANGHE).
Pour les subventions du bloc « Sports », M. JUHEL ne prend pas part au vote.
Pour les subventions du bloc « Famille-enfants », Mme SIMON-GRIMONT ne prend pas part au vote.

- ÉMET un avis favorable sur ces propositions.
  Le montant de l'enveloppe voté pour cette année 2026 reste inchangé, à savoir 42 000 €. L'ensemble de ces subventions sera versé depuis le budget principal de la Commune.

- DÉCIDE d'accorder une subvention d'un montant de 950 € à l'association « Théâtre en Rance », de la même façon que les années précédentes. Celle-ci sera versée depuis le budget principal de la Commune.

- DÉCIDE d'accorder une subvention d'un montant de 200 € à l'association S.N.S.M.. Celle-ci sera versée depuis le budget annexe du port de plaisance.

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme, le 12 mai 2026

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-sur-RANCE (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Stéphanie BOVE